

# Ajout d'un avenant Protection enfants ou surprotection enfants



Les présentes lignes directrices expliquent la marche à suivre pour ajouter un *avenant – protection enfants* ou un *avenant – surprotection enfants* à une police d'assurance vie et pour ajouter un enfant à un avenant existant.

## Les sujets suivants sont traités dans le présent document :

- Exigences
- Montant de la prime
- Soumission de la documentation à la Standard Life
- Confirmation de l'ajout

## Exigences

- Les exigences requises pour ajouter un *avenant – protection enfants* ou un *avenant – surprotection enfants* ou pour ajouter un enfant à un avenant existant différeront selon l'âge de l'enfant et selon qu'il existe ou non un avenant.

### Enfant âgé de 15 à 60 jours police comportant un avenant – (sur)protection enfants en vigueur

- Aucune preuve médicale n'est exigée pour ajouter un enfant âgé de 15 à 60 jours à une police comportant déjà un avenant - (sur)protection enfants, sous réserve que l'enfant en question ne soit ni à l'hôpital ni dans un autre établissement médical.
- L'assurance prévue sera du même type (protection ou surprotection), et le nombre d'unités sera égal au nombre attribué à chaque autre enfant couvert par la police.
- Une lettre, signée par le titulaire de police et fournissant les précisions suivantes, est exigée :
  - Nom et prénom de l'enfant
  - Date de naissance de l'enfant
  - Sexe de l'enfant – masculin ou féminin
  - Nom du bénéficiaire

### Enfant âgé de plus de 60 jours – police comportant un avenant – (sur)protection enfants en vigueur ou Enfant de tout âge – police ne comportant aucun avenant – (sur)protection enfants en vigueur

- Remplissez une [Déclaration d'assurabilité](#) (formulaire F2761).
- Pour de plus amples renseignements sur la façon de remplir le formulaire, consultez les lignes directrices établies pour la [Déclaration d'assurabilité](#).

## Montant de la prime

- Pour connaître le montant de la prime requise pour ajouter un *avenant – protection* ou un *avenant – surprotection enfants* ou pour ajouter un enfant à un avenant existant, communiquez avec :

### Services d'assurance vie

Courriel : [LIS-After-Sales@standardlife.ca](mailto:LIS-After-Sales@standardlife.ca)

Télécopieur : 514-499-0255 ou 1-888-533-3330

## Soumission de la documentation à la Standard Life

- Envoyer la lettre du titulaire ou la Déclaration d'assurabilité à la Standard Life.
- Le formulaire Déclaration d'assurabilité doit être soumis à la Standard Life dans les 30 jours suivant la date à laquelle le document a été rempli, car les renseignements qu'il contient sont considérés comme des preuves d'ordre médical. S'il n'est pas soumis dans les 30 jours, des renseignements à jour peuvent être exigés.
- Veuillez soumettre le chèque du client (à l'ordre de *Standard Life Canada*) pour couvrir la prime payable pour l'ajout.
- Pour les adresses postales et les adresses aux fins d'envoi par service de messagerie, voir :

[Soumission de la documentation](#)

## Confirmation de l'ajout

- Une fois l'ajout traité, un avenant est envoyé au titulaire de police.